



**AVIS PUBLIC
AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ**

DEPOT ROLE DE PERCEPTION 2026

Avis public est donné par le soussigné, monsieur Benoît Caouette, directeur général et greffier-trésorier intérimaire de la municipalité de Grandes-Piles :

QUE le rôle de perception pour l'année 2026 est complété et déposé au bureau du soussigné au 630, 4^e Avenue Grandes-Piles (Québec) G0X 1H0 où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux jours et heures régulières d'ouverture du bureau :

LES LUNDIS, MERCREDIS ET JEUDIS

DE 9H À 12H ET DE 13H À 16H

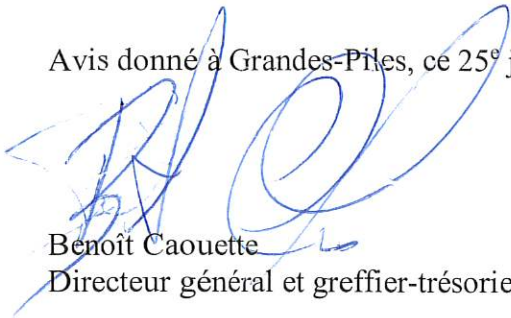
Le rôle est émis en conformité avec le règlement établissant les taux de taxation et les tarifications pour l'exercice 2026 portant le numéro 596-2026 adopté le 22 janvier 2026.

L'envoi des comptes et des avis d'évaluation sera effectué d'ici le 27 février 2026. Les comptes de taxes inférieurs à 300 \$ sont payables en un seul versement et les autres en quatre versements échéant respectivement le 31 mars, 1^{er} juin, 15 août et 1^{er} octobre 2026.

Les soldes impayés des années antérieures et les versements échus portent intérêts au taux annuel de dix pourcent (10 %) et s'ajoute une pénalité au taux de cinq pourcent (5 %) l'an à compter du moment où ils deviennent exigibles et sont applicables à toutes les taxes, tarifs et autres créances dus à la Municipalité.

Les contribuables qui n'auront pas reçu leur compte dans les dix (10) jours de l'envoi du compte de taxes sont priés de le signaler au service administratif de la Municipalité par courriel, par téléphone ou en personne.

Avis donné à Grandes-Piles, ce 25^e jour de février deux mille vingt-six (25/02/2026).



Benoît Caouette
Directeur général et greffier-trésorier intérimaire



CERTIFICAT DE PUBLICATION

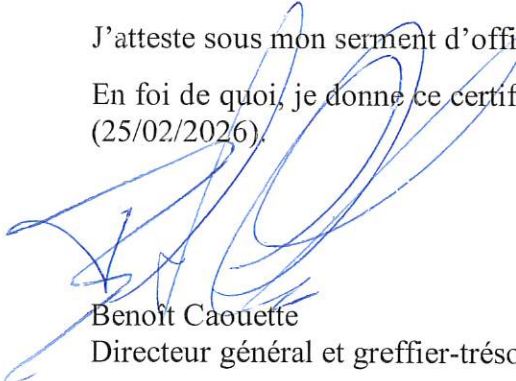
Est donné par le soussigné, monsieur Benoît Caouette, directeur général et greffier-trésorier intérimaire de la municipalité de Grandes-Piles :

CERTIFIE que j'ai publié le 25 février, l'avis accompagnant le présent certificat soit l'avis public portant sur le dépôt du rôle de perception pour l'année 2026.

Conformément à la loi, cet avis est sur le site internet de la Municipalité et aux endroits habituels soient : à l'Hôtel de Ville, au bureau de poste, au Marché de Grandes-Piles.

J'atteste sous mon serment d'office que les faits relatés dans le présent certificat sont vrais.

En foi de quoi, je donne ce certificat, à Grandes-Piles, ce 25^e jour de février deux mille vingt-six (25/02/2026).



Benoît Caouette
Directeur général et greffier-trésorier intérimaire